

Mireille FERRI
Vice-présidente du Conseil Régionale d'Ile-de-France
Chargée de l'aménagement du territoire, de l'égalité territoriale,
des contrats régionaux et ruraux
34, rue Vaneau
7507 Paris

Carrières-sous-Poissy, le 9 février 2006

Objet : ***Opposition au projet d'implantation commerciale
dit « Les Terrasses de Poncy » à Poissy (78)***

Madame la Vice-présidente,

Dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), et des orientations définies par l'Exécutif régional dans sa Communication du mois de mai 2005, j'attire votre attention sur la volonté de la municipalité UMP de Poissy, dirigée par Jacques MASDEU-ARUS, Député - Maire des Yvelines, d'implanter un nouveau complexe commercial, dit « Les Terrasses de Poncy », entre Aigremont et Orgeval, en bordure de l'A 13 et de la RN 13.

Sur un terrain de 35 hectares, il serait prévu la venue de plus de 35.000 clients par jour dans ce qui est défini comme un « nouvel espace de culture, de loisirs et de commerces ».

Un tel projet commercial n'est pas acceptable et ne doit en aucune manière être autorisé à figurer dans le futur SDRIF.

En effet, depuis 1990, les ouvertures de surfaces commerciales en Ile-de-France se sont poursuivies à un rythme élevé. Cette évolution s'est produite en dépit d'une volonté d'équilibre et de modération affichée dans le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) de 1994 et aux dépens du commerce de proximité et de l'indispensable nécessité de préserver des espaces verts.

Aujourd'hui, dans les Yvelines, la situation rencontrée n'est plus acceptable : la grande majorité des projets déposés a obtenu l'autorisation commerciale d'exploitation par la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC). Une étude de l'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France) précise d'ailleurs que la CDEC des Yvelines est une des moins sélectives. Elle refuse moins de 20 % des projets.

C'est pourquoi, j'avais précédemment demandé, auprès de la CDEC, en septembre 2005, avec mon collègue Lucien FERRIER, Conseiller Régional d'Ile-de-France (Les Verts), un moratoire sur les nouveaux projets d'implantations commerciales dans les Yvelines. Cette demande n'a pas été suivie d'effet. Je le regrette vivement. Un état des lieux s'impose pourtant.

Si je n'envisage pas de manière négative le développement des grandes surfaces, la concurrence, trop souvent inégale, entre elles et les petits commerces a entraîné un mouvement de morcellement et de fractionnement de notre Département en général et de notre bassin de vie en particulier.

Si les « Terrasses de Poncy » devaient se réaliser, à proximité de la RN 13 déjà saturée, elles déséquilibreraient l'économie régionale et porteraient un coup fatal aux commerces de proximité, notamment dans les villes de Carrières-sous-Poissy, Poissy (en centre-ville), Orgeval, Chambourcy, et Saint-Germain-en-Laye.

Aussi, je tiens à réaffirmer le caractère fondamental du commerce de proximité. Moteur essentiel de la lutte contre la désagrégation du tissu social, le commerce de proximité est par ailleurs une composante majeure d'un équilibre spatial et environnemental précaire qu'il convient de protéger et de consolider durablement.

Hormis l'aspect pratique des commerces de proximité, il convient aussi de prendre en compte les nouvelles attentes des consommateurs, qui privilégient désormais une approche plus qualitative et plus sélective de leurs achats. De plus, les commerces de proximité contribuent à la cohésion sociale et participent de l'identité d'un quartier d'une ville.

Ces considérations ont été confirmées par Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional, dans sa réponse apportée à ma Question écrite en date du 25 juillet 2005 relative à la dynamisation du commerce de proximité en milieu urbain.

La révision du SDRIF doit être une opportunité pour réfléchir sur la place et l'organisation du commerce en Ile-de-France. La mise en œuvre d'une planification régionale comme outil de régulation des implantations commerciales et comme cadre de référence aux décisions des CDEC trouve ici toute sa pertinence.

Dans cet esprit, je vous prie de bien vouloir veiller à ce que le projet d'implantation commerciale, dit « Les Terrasses de Poncy », ne puisse pas figurer au futur Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Eddie AIT

Conseiller Régional d'Ile-de-France (PRG)

79, rue des Ecoles – 78955 Carrières sous Poissy